

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AURIS INSTITUTIONAL EVOLUTION EUROPE FUND ISR

Compartiment du FCP AURIS INVESTMENT FUNDS / Code ISIN - Part I : FR0013157344
Société de Gestion : AURIS GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La classification de l'OPCVM est : **Actions internationales**

L'OPCVM a pour objectif de réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence, STOXX EUROPE 600 DR, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. L'indice est retenu en cours de clôture, exprimés en euro, dividendes réinvestis.

L'indicateur de référence de l'OPCVM est le STOXX EUROPE 600 (dividendes réinvestis), indice composé d'actions européennes de toutes tailles. Les données relatives à cet indice peuvent être consultées sur le site Internet suivant : www.stoxx.com.

L'OPCVM est géré activement et l'indicateur de référence est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition de l'OPCVM peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indicateur.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le Gérant adopte un style de gestion dynamique et opportuniste s'appuyant à la fois sur une analyse de l'environnement macro-économique ainsi qu'une analyse fondamentale des sociétés de l'univers d'investissement (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants). L'univers d'investissement initial est constitué de toutes les sociétés européennes cotées présentant une capitalisation boursière supérieure à 250 millions d'euros et faisant l'objet d'une analyse extra-financière. A cet effet, le gérant s'appuie sur les analyses du Conseiller ESG du compartiment (ECOFI INVESTISSEMENTS), celles-ci étant réalisées sur la base des données brutes de l'agence extra-financière VIGEO EIRIS. Afin d'atteindre son objectif de gestion, le gérant réduit progressivement son univers de recherche à travers des filtres de liquidité ou de capitalisation boursière (étape 1), de valorisation boursière et/ou de croissance bénéficiaire (étape 2). Les critères de sélection liés à ces deux étapes sont de nature évolutive, liés aux perspectives économiques et à l'évolution des sentiments de marché. La sélection finale du titre et sa pondération en portefeuille sera fonction de différents critères liés à l'horizon d'investissement estimé par le gérant, le profil risque/rentabilité offert par le titre ainsi que sa liquidité ou taille de capitalisation boursière. La surperformance par rapport à l'indice est donc recherchée à travers la sélection de valeurs (stock picking), selon les convictions du Gérant.

Sur la base des analyses fournies par le Conseiller de l'OPCVM (ECOFI INVESTISSEMENTS), cet univers d'investissement initial est ensuite réduit en appliquant les filtres d'exclusion fondés sur le processus ISR (Investissement Socialement Responsable) d'AURIS GESTION et prenant en compte, de façon simultanée, des critères à la fois environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) : (1) exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles (production de bombes à sous-munitions et/ou de mines anti-personnel, jeux d'argent, tabac, extraction de charbon, production d'énergie liée au charbon) (2) sélection des émetteurs au regard de leur performance en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) selon une approche « best in universe » incluant notamment la surpondération de certains critères à fort impact ESG, i.e. la « Touche Auris » (exemples :

- équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration
- non-discrimination et égalité hommes/femmes
- relations responsables avec les clients et les fournisseurs
- responsabilité fiscale (3)
- exclusion des émetteurs impliqués dans des controverses ESG graves.

Au moins 90% de l'actif net de l'OPCVM (à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire) seront investis dans le respect du processus ISR de la Société de Gestion. La note ESG du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination d'un minimum de 20% des titres les moins bien notés. Ni l'OPCVM, ni la Société de gestion, ni le Conseiller ne font de déclaration ou ne donnent de garantie, expresse ou implicite quant à l'équité, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de l'évaluation ESG qui sera réalisée. Avertissement : l'OPCVM ne bénéficie pas encore du label ISR (www.lelabelisr.fr).

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations, dont : de 75% à 100% en actions éligibles au PEA, de 0% à 30% en actions de petite et moyenne capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros) et de 0% à 10% sur les actions de pays émergents
- De 0 à 25% en instruments de taux (à l'exclusion des obligations convertibles) d'émetteurs publics ou privés, de toutes zones géographiques, de notation minimale à l'acquisition A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, selon l'échelle Standard & Poor's ou, à défaut, une notation équivalente appréciée par la Société de Gestion.
- De 0 à 100% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne et de 0% à 50% au risque de change sur les devises hors Union Européenne
- jusqu'à 10% en OPCVM et FIA de droit français ou européen
- intervention sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels (négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré) et des titres intégrant des dérivés, dans un but d'exposition et de couverture des risques action, taux et change **dans la limite d'une fois l'actif du fonds**.

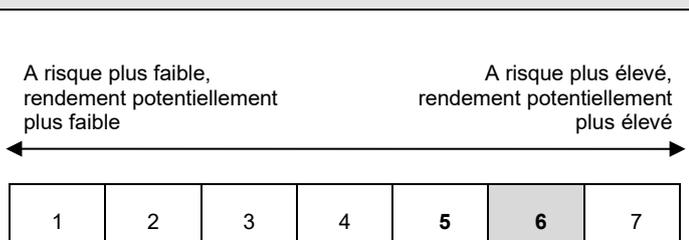
Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

La valeur liquidative de l'OPCVM est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative à 11 heures (heure de Paris). Ces instructions seront, alors, exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du même jour. Les règlements afférents interviendront en J+3

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 6 principalement du fait de sa forte exposition aux marchés actions. Cela induit des fluctuations fortes ainsi qu'une volatilité élevée de la valeur liquidative et, par conséquent, un profil de risque élevé.
- Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : les instruments financiers sur lesquels l'OPCVM intervient (notamment les actions de petite et moyenne capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Un tel dérèglement de marché peut impacter les conditions de prix auxquelles l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- **Risque de crédit** : il s'agit du risque que la situation financière de l'émetteur d'un instrument de taux se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.

FRAIS

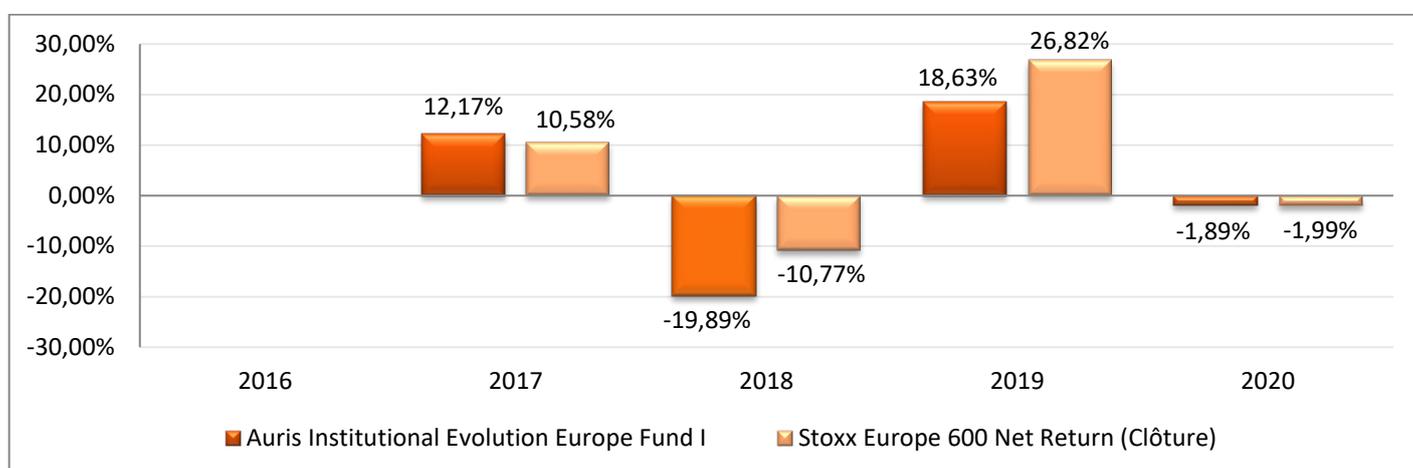
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants (*)	2,00% TTC
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20% TTC maximum de la surperformance relative de l'OPCVM par rapport à l'indice STOXX EUROPE 600 dividendes réinvestis 2020 : Néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.aurisgestion.com.

PERFORMANCES PASSES



- AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 18/07/2016
- DEVISE DE LIBELLE : EURO
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Prise en compte de critères extra-financiers à compter du 31/12/2020 et évolution de la stratégie d'investissement à compter du 01/02/2021 Les performances affichées ci-dessus ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est Crédit Industriel et Commercial (CIC).
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS ainsi que sur le site Internet www.aurisgestion.com.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion ou sur le site Internet www.aurisgestion.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2021